



Date d'entrée en jouissance

Par **Vrout_old**, le **29/10/2007** à **18:08**

Bonsoir à tous

Mes grands-parents avaient fait une donation-partage entre ma tante et moi-meme avec usufruit au dernier survivant.

Mon grand-pere est decédé il y a 15 ans et ma grand-mere au début du mois.

Je n'avais plus de contacts avec ma grand-mere ni avec ma tante.

Un semaine apres ce dernier decés;j'ai été voir le notaire qui m'a dit qu'il s'occupait de tout.

Seulement voila la maison qui me revient est fermée et je ne sais meme pas s'il y a du chauffage ou si l'eau a été coupée.

Je pensais que le notaire aurait du me récupérer les clefs ou mettre des scellés?

Est-il normal que ma tante ait les clefs!

Qui sera responsable en cas de dégats des eaux ou autres?

Je pense que je suis devenu propriétaire de plein droit au décès de ma grand-mere et que j'aurai du entré en jouissance a ce moment la.

merci d'avance de vos réponses .

A bientôt

Par **Upsilon**, le **30/10/2007** à **08:40**

Bonjour !

Concernant la pleine propriété du bien, tout dépend de comment s'est faite la donation partage. Si vos grands parents vous ont donné a chacun 1/2 de la nue propriété de la maison, alors vous n'êtes pas du tout propriétaire du bien aujourd'hui... Vous êtes en indivision avec

votre tante sur celui ci !

Dans le cas ou vous auriez reçu la nue propriété en ENTIER et votre tante autre chose, la OUI vous êtes propriétaire du bien.

Voyez avec votre tante pour le chauffage et l'eau, puisque si vous êtes co indivisaires, vous avez tous 2 les pouvoirs de gestion !

Par **Vrout_old**, le **30/10/2007** à **19:03**

bonsoir et merci de votre réponse.

La maison en question me revient car elle est dans mon lot uniquement.

Ma tante a eu aussi un autre lot diférent.

Dans ce cas ,le notaire n'aurait-il pas du me récupérer les clefs ou alors poser des scellés??

Quand au contenu de la maison,comment va se dérouler le partage???

merci d'avance de vos réponses